

LA SOLIDARITÉ ÉNERGÉTIQUE EN EUROPE : DE L'INDÉPENDANCE À L'INTERDÉPENDANCE

Extrait de :

Sami Andoura,

« La solidarité énergétique en Europe :

de l'indépendance à l'interdépendance »,

Études & Rapports n° 99,

Notre Europe – Institut Jacques Delors, juillet 2013.

PRÉFACE

de Jacques Delors

L'Union européenne est une construction politique qui doit être porteuse de projets positifs pour ses citoyens. Alors que la crise de la zone euro focalise toute l'attention, l'UE a besoin d'un agenda positif au niveau de l'Europe toute entière et tourné vers un monde extérieur en pleine mutation. En mai 2014 auront lieu les élections européennes, pour lesquelles l'UE devra être capable de mettre en avant cet « agenda positif » se fondant sur quelques projets et politiques concrets. La Communauté européenne de l'énergie que nous proposons en fait partie.

Les profonds changements qui affectent le secteur de l'énergie européen en pleine transition - sa structure et sa compétitivité, ainsi que les exigences du développement durable et de l'environnement sont porteurs d'un véritable projet européen de politique énergétique. Ce défi majeur requiert un vaste changement de société dans nos modes de production, de transport et de consommation d'énergie. Ce projet a le mérite d'avoir une portée concrète pour les citoyens et les consommateurs, compte tenu de l'acuité persistante des problèmes sociaux et de précarité liés à l'accès de tous à une énergie stable et abordable. Sa réussite implique d'y associer pleinement l'ensemble des forces vives de la société civile en Europe.

Des avancées significatives ont été réalisées depuis 2007 dans la direction d'une politique énergétique européenne. Mais ces progrès ne doivent pas nous faire oublier les risques contenus dans les tendances actuelles inquiétantes d'un retour en force des nationalismes énergétiques en Europe, que ce soit dans le cadre des transitions énergétiques nationales qui s'entrechoquent, ou encore d'approches unilatérales autour du développement des énergies renouvelables et de la sécurité d'approvisionnement électrique. Ces choix politiques nationaux ignorent l'interdépendance réelle déjà existante avec les pays voisins, non consultés, et déstabilisent le système énergétique européen dans son

LA SOLIDARITÉ ÉNERGÉTIQUE EN EUROPE : DE L'INDÉPENDANCE À L'INTERDÉPENDANCE

ensemble, conduisant parfois à des investissements superflus et coûteux pour les citoyens.

Dans ce contexte, une Communauté européenne de l'énergie doit se construire sur des avancées communes et concrètes autour des trois dimensions majeures au fondement de l'Acte unique européen ayant mené au marché unique, que sont la compétition entre opérateurs industriels qui stimule, la coopération entre États qui renforce, et la solidarité européenne entre tous qui unit.

S'agissant de *la compétition qui stimule*: c'est en finalisant l'intégration d'un marché intérieur de l'énergie compétitif et intégré de dimension européenne que les opérateurs énergétiques industriels pourront être compétitifs à l'échelle européenne et internationale, et que les ressources énergétiques pourront être optimisées au mieux au sein de l'UE.

S'agissant de *la coopération qui renforce*: la coopération entre les divers acteurs nationaux responsables doit devenir inévitable et structurée en s'appuyant sur les forces et faiblesses de chacun. La coopération politique, économique et structurelle entre États voisins, chaînon manquant de la politique actuelle, aurait pour pierre angulaire les infrastructures énergétiques sur une base régionale (transport, distribution, mais également leur planification commune), entendue dans le sens des États voisins au sein de l'UE. Si cette coopération réussit, beaucoup d'autres pourront suivre, que ce soit le financement conjoint d'infrastructures, des programmes ambitieux de R&D, etc.

Enfin, s'agissant de *la solidarité qui unit*: la sécurité d'approvisionnement nécessite une approche commune dans un esprit de solidarité autour de mécanismes internes collectifs de prévention et de gestion des crises d'approvisionnement dans les domaines du gaz et de l'électricité, mais aussi autour de la diversification des sources et ressources d'énergie. Cela est d'autant plus nécessaire lorsque certains États, caractérisés par une dépendance quasi-exclusive envers un fournisseur étranger, ne parviennent pas à diversifier leur mixe énergétique. Cela implique de pouvoir mettre en commun certaines capacités d'approvisionnement, ce qu'un marché interconnecté doit permettre, mais aussi de négocier au niveau de l'UE les accords-cadres nécessaires avec les pays fournisseurs et de transit. La réussite d'un tel projet illustrerait également une avancée majeure de la politique extérieure commune.

En 1951, six États européens décidaient de mettre leurs intérêts en commun dans deux secteurs clés de l'économie afin de créer une Communauté qui remplacerait le conflit par la coopération et l'animosité par la prospérité. L'énergie était l'un de ces secteurs et la solidarité l'un des ses fondements. Plus de soixante ans plus tard, l'énergie demeure certes une priorité politique et économique majeure, mais les règles communes qui doivent permettre de réaliser les objectifs de notre temps doivent être renforcées. Il nous appartient de les réinventer, ensemble, et à la hauteur des nouveaux défis que l'Europe doit affronter. Les formules vagues ou les proclamations sans lendemain ne suffiront pas si l'Europe veut que ses citoyens continuent de croire en son idéal. Les impératifs de solidarité énergétiques demeurent essentiels et doivent à ce titre inspirer les nécessaires changements de politique énergétique européenne à venir.

Jacques Delors

*président fondateur de Notre Europe - Institut Jacques Delors,
ancien ministre et ancien président de la Commission européenne (1985-1994)*